

Éditorial

Les faibles n'ont qu'à bien se tenir

Benjamin Keller

Journaliste à la rubrique Suisse



Installation d'un traceur GPS sur la voiture, géolocalisation à l'aide de drones, espionnage à travers la fenêtre du salon et enregistrements sonores sans l'aval d'un juge, utilisation possible de preuves obtenues illégalement: ces mesures destinées à traquer les fraudeurs aux assurances sociales, beaucoup de criminels n'y sont pas soumis. Elles sont pourtant prévues dans la loi sur la surveillance des assurés adoptée ce printemps par le parlement et désormais combattue par référendum.

Oui, il faut lutter contre les profiteurs qui détournent l'argent du contribuable. Et oui, il était nécessaire que la Suisse se dote d'une base légale qui faisait défaut et qui lui a valu d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en 2016. Les juges de Strasbourg avaient donné raison à une citoyenne d'Opfikon (ZH) au bénéfice d'une rente d'invalidité et qui avait fait l'objet d'une surveillance secrète, estimant que le droit suisse ne le permettait pas. Mais le parlement devait-il faire preuve d'autant de zèle?

«Un tiers des surveillances de rentiers AI menées en 2016 l'ont été à tort»

Au lieu de mettre en place des garde-fous, les élus ont donné quasiment les pleins pouvoirs aux détectives. «Ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont pas à s'inquiéter», clament ceux qui ont soutenu la loi. L'argument est connu. Il est répété à chaque fois que de nouvelles mesures de surveillance sont envisagées. On l'avait déjà entendu lors du débat sur la nouvelle loi sur le renseignement, acceptée en 2016 par une large majorité de votants. Sauf que sur les 270 surveillances de bénéficiaires de l'assurance invalidité en 2016, un tiers l'a été à tort...

On aurait pu imaginer que la gauche, qui aime à se poser en défenderesse des plus faibles, aurait immédiatement saisi l'arme du référendum. Il n'en a rien été. Inquiète de perdre une bataille qui s'annonce difficile, comme à chaque fois que de l'argent public est en jeu, elle a laissé un comité citoyen faire le boulot à sa place. C'est seulement quand le mouvement de résistance a commencé à prendre que les caciques du PS et des Verts s'y sont ralliés. Quand l'intérêt politique à court terme prime, les nobles idéaux passent bien souvent au second plan. **Page 15**

L'image du jour Élections en Hongrie



Courrier des lecteurs

La Praz Cette victoire s'est jouée à une faible majorité

En faisant fi de l'esprit de la démocratie directe et en mobilisant le ban et l'arrière-ban des forces proéoliennes vaudoises, la Municipalité de La Praz a donc réussi son pari. Elle a pu renverser la décision négative prise par son Conseil général en janvier dernier contre la participation communale au projet du Mollendruz. Les trois objets proposés ont été acceptés par 6 à 12 voix d'écart après qu'une cinquantaine de nouveaux conseillers eurent été assermentés! Dont acte.

Mais contrairement aux récents scores soviétiques réalisés dans les communes liées au projet du Bel Coster, on constate que cette victoire s'est jouée à une faible majorité. Cela démontre une fois de plus que plus les gens sont informés, plus ils sont opposés aux éoliennes. Pour preuve, le nombre des opposants sur place a pratiquement doublé en l'espace de quelques semaines et, comme ailleurs, leurs convictions se sont encore renforcées. Ce qui a fait pencher la balance à La Praz, comme dans d'autres communes pauvres, c'est la perspective de redresser des finances communales actuellement au plus mal en profitant de la manne de 160 000 fr. promise annuellement (les autres arguments des éoliens étaient loin derrière). Ce redressement financier n'est toutefois pas près d'arriver car avec les recours d'ores et déjà prévus par les organisations et citoyens déboutés, aucune éolienne ne sera construite avant des années sur les pâturages et forêts du Mollendruz.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général de Paysage-Libre Vaud, Bottens

Autogoals à La Praz

Fâchée qu'on lui casse son jouet, la Municipalité organise un 2e vote en mars, et assermente 46 nouveaux conseillers généraux, portant leur nombre à 88. Résultat: 47 oui contre 38 non suivent la promesse d'hypothétiques revenus pour la commune et

l'affirmation osée que le projet serait de toute façon réalisé.

Si ces 46 nouveaux membres ne se présentent pas aux prochaines séances, le Conseil général n'atteindra pas le quorum et sera paralysé. En confondant servir la démocratie avec se servir de la démocratie, la Municipalité inflige à ses citoyens un premier autogoal. Elle aurait pourtant pu profiter du premier vote négatif pour se retirer d'un projet illusoire, diviseur et coûteux, revendre ses parts dans Énergie naturelle SA et récupérer les 60 000 fr. imprudemment investis. Elle a préféré s'engager dans une procédure judiciaire incertaine.

Ce seront de longues années de frais de justice, d'avocats et d'expertises, beaucoup d'argent pour recapitaliser à l'infini Énergie naturelle SA. Et, tant que les hélices ne tournent pas, la Commune ne recevra pas un centime des 160 000 fr. annuels qu'on lui a fait miroiter. Deuxième autogoal. Finalement, avec ses astuces juridiques, la Municipalité a provoqué une réaction visant à limiter les droits des CG, fondement de notre démocratie directe. Troisième autogoal, qui concerne la moitié des communes du canton.

Comme association d'opposants, nous avons clairement expliqué les tenants et aboutissants de ce projet. Il est regrettable que la Municipalité n'ait pas pris au sérieux les arguments des quelque 800 personnes qui ont signé une opposition, des grandes organisations Pro Natura, Helvetia Nostra, ASPO BirdLife, WWF et d'autres.

François Leresche, SOS Jura, Vallorbe

Le chocolat et les animaux Ces explications ne sont pas basées sur des preuves scientifiques

À propos de la lettre de lecteur de Mme Dorothea Viehl intitulée «Pas de lapins pour nos amis à quatre pattes!» («24 heures» du 27 mars 2018).

Dans cette lettre, il ne faut retenir que le titre qui est un conseil avisé. Par

contre, les explications ne sont pas basées sur des preuves scientifiques mais plus sûrement sur des allégations trouvées sur Internet.

Le terme alcaloïde a été créé il y a un siècle pour désigner des molécules hétérogènes d'origine naturelle. Ce terme imprécis pour la théobromine du chocolat doit être remplacé par méthyl xanthine. La caféine est une tri-méthyl xanthine, la théobromine et la théophylline que l'on trouve aussi dans des plantes sont des di-méthyl xanthines et sont des produits de transformation de la caféine retrouvés dans nos urines avec la paraxanthine. Ces molécules ont toutes été identifiées au début du XIXe siècle.

Depuis, il a été montré que seule la théobromine n'a aucun effet stimulant comparé aux 3 autres. Ce n'est donc pas cet effet stimulant qui provoque des intoxications chez les chiens mais aussi chez les perroquets qui ingurgitent du chocolat. L'intoxication du chien par la théobromine est expliquée par les faibles capacités des enzymes du foie à transformer (métabolisme) cette molécule. Seulement la moitié de la dose ingérée est métabolisée chez le chien alors que cette élimination est trois fois supérieure chez l'humain. Ainsi, l'élimination de la théobromine chez le chien est plus lente et son accumulation provoque les effets toxiques décrits.

Pour la théobromine, le lapin (pas en chocolat) est plus proche de l'homme et le rat plus proche du chien. **Dr Maurice Arnaud, La Tour-de-Peilz**

Lausanne Ces questions méritent d'être posées

À propos de l'article intitulé «Cinq cents personnes contre les violences policières» («24 heures» du 12 mars 2018).

Les manifestations vont bon train à Lausanne, la police est à nouveau visée. Le 10 mars, des centaines de personnes sont descendues dans la rue suite au décès de Mike, un Nigérian soupçonné de dealer de la drogue et qui est décédé suite à une intervention policière. Des boulettes de cocaïne ont

été trouvées dans sa bouche, ce qui laisse tout supposer! Des banderoles scandaient des slogans «Arrêtez de nous tuer» et «Black lives matter», entre autres.

Parmi ceux qui ont participé à cette manif se trouvaient des «colocataires SDF» qui squattent un immeuble du Collectif Jean Dutoit et dont Mike faisait partie. Dans votre article du 3 mars, ces derniers se plaignent du racisme et de l'amalgame que l'on fait entre eux et les dealers. Paradoxalement, certains membres du Collectif seraient des dealers, un fait qu'a reconnu M. Dutoit! Héberger des criminels en connaissance de cause ne serait-il pas punissable par la loi? Certaines questions méritent d'être posées:

S'il s'avérait que Mike était un dealer de drogue, combien de personnes aurait-il empoisonnées, ou pire, tuées, par appât du gain?

Pourquoi les requérants honnêtes ne se soulèvent-ils pas contre ces dealers qui leur font du tort?

À quand une manifestation avec des banderoles portant les slogans: «Arrêtez de tuer notre jeunesse» ou «All lives matter»?

À quand une manifestation en faveur des vraies victimes (familles y compris) de ce fléau grandissant qu'est la drogue?

Pour ce qui concerne la dernière question, le cas échéant, la participation du parti SolidaritéS serait du moins très surprenante!

Janet et Sophie Waridel, Lausanne

Écrivez-nous

Votre opinion nous intéresse. Envoyez votre lettre à courrierdeslecteurs@24heures.ch, ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne.

Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. Il doit réagir à un article publié dans nos colonnes ou participer à un débat d'actualité. La publication se fait à l'entière discrétion de 24 heures. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues. Les lettres ouvertes ne sont pas acceptées ni les réactions à des articles parus ailleurs que dans nos colonnes. Les textes diffamatoires seront écartés.